

## Appel à Candidature (relance)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès aux postes de **Chefs d'Agence 1<sup>ère</sup> catégorie Berrechid et Chef d'Agence 1<sup>ère</sup> catégorie Beni Mellal** au niveau de la **Direction Régionale Chaouia Tadla** relevant du Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
<b>1- Chef d'Agence 1<sup>ère</sup> catégorie Berrechid</b>  <b>2- Chef d'Agence 1<sup>ère</sup> catégorie Beni Mellal</b>  <b>Direction Régionale Chaouia Tadla</b>  <b>Pôle Réseau</b>	-Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 2 ans dans le poste.  Ou  -Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 3 ans dans le poste.	-Maîtrise des métiers de la CNSS ; -Maîtrise des procédures internes relatives à la gestion des affiliés et des assurés ; -Capacité à développer la relation client ; -Qualité du suivi, du contrôle et respect des délais ; -Connaissances des outils et applicatifs informatiques ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et Esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **22 Novembre 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
**Directeur Général**